

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 346 portant remplacement de II. le Gouverneur durant sa mission.

n° 346

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
21 mars 1948

Numéro JO  
n° 3 du 30/03/1947

Date du numéro  
30 mars 1947

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** le décret du 6 février 1928 réglant les conditions dans lesquelles sont exercées aux colonies les fonctions intermédiaires du gouverneur général ou gouverneur.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— L'administrateur des colonies Robert Chamboredon, chef du cabinet civil, inspecteur des affaires administratives, est chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes, pendant la durée de la mission du Gouverneur.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera communiqué et publié partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

**Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.**